



Des mesures permettant d'assurer le maintien de la prise en charge des patients traités par Lévothyrox (lévothyroxine) sont mises en place pour faire face aux tensions apparues depuis plusieurs semaines sur l'approvisionnement en ce produit.

Les médicaments à base de lévothyroxine sodique sont indiqués dans les hypothyroïdies ou dans les situations où il est nécessaire de freiner la sécrétion d'une hormone stimulant la thyroïde, encore appelée TSH[1]. En France, près de 3 millions de patients sont actuellement traités par Lévothyrox.

Informée dès le mois de juin 2013, par le laboratoire Merck Serono (principal fournisseur du marché français) de difficultés d'approvisionnement de plusieurs dosages de Lévothyrox (lévothyroxine), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a pris, en concertation avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et le Conseil national de l'Ordre des médecins, un certain nombre de mesures pour assurer le maintien de la prise en charge des patients concernés

1. La distribution des stocks disponibles a été contingentée afin d'assurer une répartition équitable sur tout le territoire.
2. A titre dérogatoire et temporaire, l'ANSM a autorisé les pharmaciens à délivrer un médicament similaire lorsque la mention « non substituable » figurait sur l'ordonnance du patient. Dans ce cas, le pharmacien est invité à en informer le prescripteur et à orienter les patients vers leur médecin traitant pour une consultation dans les 3 à 6 semaines suivant la délivrance du produit, afin qu'il s'assure du maintien de l'équilibre thérapeutique.
3. Des conditionnements hospitaliers ont été mis à disposition gratuitement pour les patients des pharmacies de ville.
4. Le laboratoire Merck Serono a été autorisé à importer d'Italie une spécialité équivalente qui sera disponible gratuitement dans les prochains jours, accompagnée d'une notice en français et d'une note d'information destinée aux patients.

Par ailleurs, l'Agence engage les patients à anticiper de quelques jours leur renouvellement d'ordonnance de manière à permettre aux officines qui n'auraient pas de stock de pouvoir se procurer le produit auprès des grossistes-répartiteurs ou le cas

échéant, du laboratoire Merck Serono. L'ANSM rappelle que le traitement par lévothyroxine doit être pris tous les jours et ne doit pas être arrêté sans avis médical

L'ANSM rappelle que ces difficultés d'approvisionnement sont liées à un problème de conditionnement du médicament et que le laboratoire Merck Serono s'est engagé dès le mois de juin dans des actions afin d'accroître ses capacités de production. Ces tensions dans l'approvisionnement devraient se résoudre dans les prochains mois. Dans cette attente, l'ANSM réévalue régulièrement la situation et prend les mesures nécessaires dans l'intérêt des patients.

Lire aussi

- [Levothyroxine - Questions / réponses \(09/08/2013\) \(128 ko\)](#)
- [Fiche Levothyrox](#)

[1] Thyroid stimulating hormone